

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA  
M.R.C. DE MATAWINIE**

**LUNDI  
1<sup>ER</sup> FÉV. 2016  
2016-02-01**

**Session ordinaire du Conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> février 2016  
à 20 heures, heure ordinaire des assemblées.**

**Étaient présents : Messieurs Pierre-Michel Gadoury, Bernard  
Chassé, Denis Jeanson et madame Annie Bélanger  
Étaient absents : Monsieur Mario Tremblay et madame Isabelle  
Desrosiers**

**Sous la présidence du Maire monsieur Normand Champagne**

**II Y A QUORUM**

---

**Le Maire, monsieur Normand Champagne, procède à l'ouverture  
de la présente assemblée.**

---

**2016-025**

**Adoption des procès-verbaux de la session ordinaire du Conseil  
tenue le 11 janvier 2016 et de la session spéciale tenue le  
12 janvier 2016**

Proposé par le conseiller Denis Jeanson  
Et résolu

QU : les procès-verbaux de la session ordinaire du Conseil tenue  
le 11 janvier 2016 et de la session spéciale tenue le  
12 janvier 2016 soient et sont adoptés;

Adopté unanimement.

---

**Le Maire monsieur Normand Champagne, procède au dépôt de  
la liste des rapports, documents et correspondances reçus et la  
Directrice générale, madame Nicole D. Archambault en fait  
lecture.**

---

**2016-026**

**Fibre optique** (N/D B-0064)

Pour le développement d'un nouveau réseau de distribution par fibre optique et technologies sans fils, demande nous sont faites par ELPC inc d'avoir la permission de procéder à l'installation d'un abri de télécommunication sur l'un de nos terrains municipaux, et un partenariat pourrait avoir lieu pour prolonger le réseau de fibres optiques vers un de nos immeubles municipaux. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par le conseiller Denis Jeanson  
Et résolu

QUE : la municipalité est en accord avec le projet de développement d'un nouveau réseau de distribution par fibre optique et technologies sans fils;

QUE : la détermination de l'emplacement pour l'installation d'un abri de télécommunication soit faite en tenant compte d'avoir le moins d'impact visuel possible;

QUE : la municipalité est ouverte à une entente de partenariat;

Adopté unanimement.

**2016-027**

**Maison des jeunes Le Gros Orteil** (N/D B-1663)

Demande nous est déposée par la Maison des jeunes Le Gros Orteil de pouvoir participer au programme d'assurance parrainé par l'UMQ pour les organismes à but non lucratif. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par le conseiller Bernard Chassé  
Et résolu

QUE : la municipalité appuie la demande de la Maison des jeunes Le Gros Orteil pour sa participation au programme d'assurance parrainé par l'UMQ pour les organismes à but non lucratif;

Adopté unanimement.

**2016-028**

**Centre Au Cœur des Femmes** (N/D B-1529)

Madame Louise Chaussé, coordonnatrice de l'organisme Au Cœur des Femmes nous dépose une demande afin de pouvoir participer au programme d'assurance parrainé par l'UMQ pour les organismes à but non lucratif. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par le conseiller Bernard Chassé  
Et résolu

QUE : la municipalité appuie le Centre Au Cœur des Femmes pour sa demande de participation au programme d'assurance parrainé par l'UMQ pour les organismes à but non lucratif;

Adopté unanimement.

**2016-029**

**Centre financier aux entreprises** (N/D B-0254)

Le Centre financier aux entreprises nous demande de réviser notre entente de service pour la gestion du compte bancaire, selon la liste des options proposées. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par le conseiller Denis Jeanson  
Et résolu

QUE : La municipalité n'est pas favorable et demande au Centre Financier aux entreprises de revoir sa décision;

QUE : mention soit faite de prendre en considération qu'il s'agit d'une entente de bon procédé entre deux partenaires et qu'il n'y a jamais eu de charge pour les services entre nos deux institutions;

Adopté unanimement.

**2016-030**

**Tremblay Patrick & Arbour Mélanie** (0120-75-9216)

Monsieur Patrick Tremblay et Madame Mélanie Arbour déposent une demande de permis pour des rénovations majeures à leur immeuble sis au 14, rue Sainte-Louise, consistant à des rénovations intérieures, un agrandissement, la construction d'un abri d'auto et la rénovation du garage. Cette demande est effectuée conformément aux dispositions relatives aux plans d'implantations et d'intégrations architecturales sur les sites patrimoniaux, les paysages naturels et traditionnels applicables à la zone CMP-1, le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury  
Et résolu

QUE : la municipalité est favorable à la demande déposée par monsieur Patrick Tremblay et madame Mélanie Arbour pour les rénovations énumérées pour leur immeuble sis au 14, rue Sainte-Louise;

QUE : le permis sera délivré à la réception du plan d'élévation de la façade avant de l'abri d'auto et la confirmation des couleurs des matériaux déjà convenus;

Adopté unanimement.

2016-031

**Relevé sanitaire** (N/D X-0343)

Donner suite, s'il y a lieu, aux offres reçues pour la réalisation du relevé sanitaire des dispositifs de traitement des eaux usées des 234 installations septiques des quatre plans d'eau.

- Eco-Pro environnement inc 850 \$/porte = 198 900 \$ + taxes
- Groupe Hémispères 180 \$/porte = 42 120 \$ + taxes

Proposé par le conseiller Bernard Chassé  
Et résolu

QUE : la municipalité donne suite à l'offre reçue de Groupe Hémispères au montant de 42 120 \$ + taxes pour la réalisation du relevé sanitaire des dispositifs de traitement des eaux usées des 234 installations septiques des quatre plans d'eau;

Adopté unanimement.

2016-032

**Fourniture de fleurs 2016** (N/D B-0446)

Donner suite, s'il y a lieu, aux offres reçues pour la fourniture des fleurs pour l'année 2016.

\*La conseillère Annie Bélanger se retire de la table des délibérations

CONSIDÉRANT QUE trois commerçants ont été appelés à soumissionner;

CONSIDÉRANT QU'un seul commerçant a donné suite à l'appel d'offres;

Il est proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury  
Et résolu

QUE : la municipalité donne suite à l'offre reçue de Pépinière Jacques Joly enr. pour la fourniture de fleurs 2016 au montant de 4853,10 \$ taxes incluses;

Adopté unanimement.

**2016-033**

**Puits Philippe** (N/D X-0334)

Adresser, s'il y a lieu, une résolution à Technorem, leur demandant de terminer les travaux de mise en place du système de traitement des eaux par filtration sur charbon activé, tel que décrit dans l'appel d'offre et de donner suite à la correspondance reçue du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (M.D.D.E.L.C) datée du 11 janvier dernier.

Proposé par le conseiller Bernard Chassé  
Et résolu

QUE : demande soit faite à Technorem de nous déposer dans les 10 jours suivants la réception de cette résolution, un échéancier des travaux de mise en place du système de traitement des eaux par filtration sur charbon activé, tel que décrit dans l'appel d'offres;

QUE : si Technorem n'a pas donné suite à cette demande, ce dossier sera transmis à notre procureur;

Adopté unanimement.

**2016-034**

**Taxe d'accise** (N/D B-0028)

Mandater, s'il y a lieu, la compagnie National Vacuum à réaliser les inspections télévisées de la conduite d'égout selon le programme PACP sur une partie de la rue Lessard, à partir de l'intersection de la rue du Collège jusqu'à la rue Saint-Joseph, représentant 209 mètres.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury  
Et résolu

QUE : la compagnie National Vacuum soit mandatée à réaliser les inspections télévisées de la conduite d'égout selon le programme PACP sur une partie de la rue Lessard, à partir de l'intersection de la rue du Collège jusqu'à la rue Saint-Joseph, représentant 209 mètres;

Adopté unanimement.

2016-035

**Terrain de tennis** (N/D X-0340)

Suite aux recommandations de monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de Beaudoin Hurens, procéder au paiement de 59 538,83 \$ (incluant les taxes et la libération de la première retenue contractuelle de 5 %) à l'entrepreneur Généreux Construction inc. pour les travaux exécutés au projet du terrain de tennis. Autoriser le Maire et la Directrice générale à signer le chèque à cet effet.

Proposé par la conseillère Annie Bélanger  
Et résolu

QUE : suite aux recommandations de monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de Beaudoin Hurens, la municipalité procède au paiement de 59 538,83 \$ (incluant les taxes et la libération de la première retenue contractuelle de 5 %) à l'entrepreneur Généreux Construction inc. pour les travaux exécutés au projet du terrain de tennis;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA  
M.R.C. DE MATAWINIE**

**RÈGLEMENT N° : 491-12**

**ÉPANDAGE**

---

**Règlement ayant pour effet de régler l'épandage sur le territoire de la municipalité.**

---

ATTENDU les pouvoirs octroyés à la Municipalité par les articles 455, 490 et 550.2 du *Code municipal*;

ATTENDU que la municipalité considère qu'il est approprié de régir l'épandage dans les limites autorisées par le *Code municipal* pour certains jours où les odeurs causent davantage d'inconvénients aux citoyens;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Annie Bélanger, lors de la séance du Conseil tenue le 11 janvier 2016;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Annie Bélanger  
Et résolu

QUE : la municipalité de Saint-Jean-de-Matha adopte à toutes fins que de droits le règlement n° 491-12, et qu'il soit ordonné, décrété et statué ce qui suit;

### **ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

### **ARTICLE 2**

#### **DÉFINITIONS**

Tous les mots et expressions utilisés dans le présent règlement conservent leur sens commun, à l'exception des mots ou expressions suivants qui ont le sens et la signification qui leur sont attribués au présent article :

*Secrétaire-trésorier et/ou directeur général* : Le secrétaire-trésorier et/ou le directeur général de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha;

*Jour* : Période de 24 heures de minuit à minuit;

*Municipalité* : La municipalité de Saint-Jean-de-Matha;

### **ARTICLE 3**

#### **INTERDICTION**

L'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers est interdit sur l'ensemble du territoire de municipalité pendant les jours suivants :

- ✚ Les 22, 23 et 24 juin 2016
- ✚ Les 29, 30 et 31 juillet 2016
- ✚ Les 5, 6 et 7 août 2016
- ✚ Les 3, 4 et 5 septembre 2016

### **ARTICLE 4**

#### **EXCEPTION**

Le Secrétaire-trésorier et/ou directeur général peut autoriser par écrit une personne qui en fait la demande à effectuer un épandage interdit par le présent règlement uniquement dans le cas où il y aurait eu de la pluie pendant cinq jours consécutifs;

## **ARTICLE 5**

### **DISPOSITIONS PÉNALES**

Quiconque contrevient aux dispositions du présent règlement commet une infraction et se rend passible d'amendes suivantes :

- a) Pour une personne physique, d'une amende minimale de 500 \$ et maximale de 1000 \$ pour une première infraction et d'une amende minimale de 1000 \$ et maximale de 2000 \$ en cas de récidive ;
- b) Pour une personne morale, d'une amende minimale de 1000 \$ et maximale de 2000 \$ pour une première infraction et d'une amende minimale de 2000 \$ et maximale de 4000 \$ en cas de récidive;
- c) L'inspecteur en bâtiment est autorisé à délivrer un constat d'infraction contre quiconque contrevient au présent règlement.

## **ARTICLE 6**

### **DISPOSITIONS PÉNALES**

Les poursuites pénales pour sanctionner les infractions au présent règlement sont intentées en vertu du *Code de procédure pénale du Québec*.

## **ARTICLE 7**

En sus des poursuites pénales prévues au présent règlement, la Municipalité peut exercer tout autre recours qu'elle jugera approprié devant les tribunaux compétents, de façon à le faire respecter ou à faire cesser toute contravention audit règlement;

## **ARTICLE 8**

Lorsqu'une infraction au présent règlement a duré plus d'un (1) jour, on compte autant d'infractions distinctes qu'il y a de jours ou de fractions de jour qu'elle a duré;

## **ARTICLE 9**

Constitue une récidive, le fait pour quiconque d'avoir été déclaré coupable d'une infraction à une même disposition que celle pour laquelle la peine est réclamée dans un délai de deux (2) ans de ladite déclaration de culpabilité;

## **ARTICLE 10**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



**ADOPTÉ À SAINT-JEAN-DE-MATHA  
CE PREMIER JOUR DU MOIS DE FÉVRIER  
DEUX MILLE SEIZE**

---

Normand Champagne, Maire

---

Nicole D. Archambault, Directrice générale

**2016-036      Règlement 491-12 (N/D C-0509)**

Adopter, s'il y a lieu, le Règlement 491-12, ayant pour effet de légiférer l'épandage de déjections animales sur le territoire de la municipalité.

ATTENDU QUE consultation a été faite auprès d'agriculteurs;

ATTENDU QUE ces derniers nous ont informés que ces dates ne leur causent pas préjudice;

Il est proposé par la conseillère Annie Bélanger  
Et résolu

QUE : la municipalité adopte le Règlement 491-12, ayant pour effet de légiférer l'épandage de déjections animales sur le territoire de la municipalité;

Adopté unanimement.

**2016-037      Service des incendies de Saint-Jean-de-Matha/Rapport**

Adoption des rapports des incendies et des pratiques qui ont été déposés par le Service des incendies. Autoriser le Maire et la Directrice générale à signer les chèques à cet effet.

Proposé par le conseiller Denis Jeanson  
Et résolu

QUE : les rapports des incendies et des pratiques déposées par le Service des incendies soient et sont acceptés;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet;

Adopté unanimement.

2016-038

**Service des incendies de Saint-Jean-de-Matha/Demande**  
(N/D B-1444)

Suite au bris du radio #6 (qui avait plus de 20 ans) monsieur Jean-François Bruneau nous dépose une demande de procéder à l'achat d'un radio portable au coût de 610 \$ ainsi que deux habits de combats au coût de 1 500 \$ chacun. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par le conseiller Denis Jeanson  
Et résolu

QUE : la municipalité est favorable aux demandes déposées par monsieur Bruneau, pour l'achat d'un radio portable au coût de 610 \$ ainsi que deux habits de combats au coût de 1 500 \$ chacun;

Adopté unanimement.

2016-039

**Liste des comptes à payer**

Procéder, s'il y a lieu, à l'adoption de la liste des comptes à payer au montant de 52 757,60 \$ et autoriser le Maire et la Directrice générale à signer les chèques à cet effet.

Proposé par le conseiller Denis Jeanson  
Et résolu

QUE : la liste des comptes à payer soit et est adoptée au montant de 52 757,60 \$;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet;

<b>Chèques</b>	<b>Fournisseurs</b>	<b>Montants</b>
12094	Alarme P.M.C. inc.	3820.90
12095	A.M.C. Informatique enr.	148.50
12096	Groupe Archambault inc.	295.74
12097	Atelier d'aiguysage et sous-dur	37.37
12098	Batterie Expert	264.33
12099	Bélanger Sauvé	3943.19
12100	Bell Gaz Itée	1511.13
12101	Bruneau Jean-François	105.00
12102	Certilab inc.	271.35
12103	Desjardins Fiducie	287.44
12104	Englobe corp.	7799.99
12105	Entreprises J.P Beausoleil	143.71
12106	EPB Entrepôt de produit de bureau	144.87
12107	Garage Carl Gadoury	1411.32
12108	Garage Jacques Racine inc.	248.81
12109	Généreux construction inc.	17464.43
12110	Jetté Peggy	15.00
12111	J.L Brissette Itée	233.69
12112	Les clôtures M.T inc.	2069.55

<b>Chèques</b>	<b>Fournisseurs</b>	<b>Montants</b>
12113	Les Délices à Marjo	310.00
12114	Les Éditions Yvon Blais inc.	496.02
12115	Logixia inc.	1172.75
12116	Martin Produits de bureau inc.	1642.15
12117	Medimage inc.	149.88
12118	MG Service	413.66
12119	Morin Philippe	35.00
12120	Multi-Maintenance C.G. enr.	80.33
12121	Municipalité Saint-Félix-de-Valois	1790.22
12122	Municipalité Sainte-Émélie-de-l'Énergie	295.00
12123	Nordikeau inc.	317.33
12124	Pause Café D.L. inc.	55.60
12125	Produits chimiques Sany inc.	666.75
12126	Produits Shell Canada ltée	48.91
12127	Rivest et fils	315.80
12128	Robillard André	275.94
12129	Énergie Sonic RN S.E.C.	1025.52
12130	Trottoir Joliette inc.	911.75
12131	Fleetcor Canada Mastercard	443.81
12132	Vitrierie Lafortune inc.	176.21
12133	Yvon Saint-Georges inc.	1336.62
	Visa	622.64
Crédit	Le Portage	-40.61
	<b>TOTAL :</b>	<b>52 757,60 \$</b>

Adopté unanimement.

**2016-040**

**Bell Canada-localisation de câbles** (N/D B-0031)

Autoriser, s'il y a lieu, le versement de 989,92 \$ à Bell Canada, pour des dommages subis à leurs installations téléphoniques lors de travaux près du 14, rue Sainte-Louise et autoriser le Maire et la Directrice générale à signer le chèque à cet effet.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury  
Et résolu

QU' : un blâme soit adressé à l'employé responsable des travaux, et qu'il soit avisé qu'il doit toujours faire localiser les fils lors de travaux de creusage en présence d'installations téléphoniques;

QUE : la municipalité autorise le versement de 989,92 \$ à Bell Canada, pour des dommages subis à leurs installations téléphoniques lors de travaux près du 14, rue Sainte-Louise;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

**2016-041**      **Carnaval Matha-Tuque** (N/D B-0071)

Autoriser s'il y a lieu, le versement de la contribution municipale au Carnaval Matha-Tuque édition 2016, au montant de 5 000 \$ et autoriser le Maire et la Directrice générale à signer le chèque à cet effet.

Proposé par le conseiller Bernard Chassé  
Et résolu

QUE : la municipalité, procède au versement de la contribution municipale au Carnaval Matha-Tuque édition 2016, au montant de 5 000 \$;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

**2016-042**      **Vente d'immeubles pour défaut de paiements de taxes 2016**  
(N/D B-2039)

Autoriser, s'il y a lieu, la Directrice générale à entamer les procédures dans ce dossier.

Proposé par le conseiller Denis Jeanson  
Et Résolu

QUE : la municipalité autorise la Directrice générale à entamer les procédures dans ce dossier;

Adopté unanimement.

**2016-043**      **Régie intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles** (N/D B-0833)

Autoriser, s'il y a lieu, le versement de notre quote-part de 10 000 \$ à la Régie intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles pour l'année 2016 et autoriser le Maire et la Directrice générale à signer le chèque à cet effet.

Proposé par le conseiller Denis Jeanson  
Et résolu

QUE : la municipalité autorise le versement de sa quote-part de 10 000 \$ à la Régie intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles pour l'année 2016;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

**2016-044**      **Culture Lanaudière** (N/D B-0437)

Renouveler, s'il y a lieu, notre adhésion à Culture Lanaudière pour l'année 2016-2017 au coût de 220 \$. Autoriser le Maire et la Directrice générale à signer le chèque à cet effet.

Proposé par la conseillère Annie Bélanger  
Et résolu

QUE : la municipalité renouvelle son adhésion à Culture Lanaudière pour l'année 2016-2017 au coût de 220 \$;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

**016-045**      **Lac-Vert** (N/D B-0100)

Adresser, s'il y a lieu, une résolution demandant à la MRC de Matawinie de décréter les travaux de nettoyage du fossé à l'exutoire du Lac-Vert.

Proposé par la conseillère Annie Bélanger  
Et résolu

QUE : la municipalité adresse une résolution demandant à la MRC de Matawinie de décréter les travaux de nettoyage du fossé à l'exutoire du Lac-Vert;

Adopté unanimement.

**2016-046**      **Lac-Vert** (N/D B-0100)

Autoriser, s'il y a lieu, monsieur Philippe Morin, urbaniste à déposer pour et au nom de la municipalité, une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement pour effectuer les travaux de nettoyage du fossé à l'exutoire du Lac-Vert.

Proposé par la conseillère Annie Bélanger

QUE : soit autorisé monsieur Philippe Morin, urbaniste à déposer pour et au nom de la municipalité, une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement pour effectuer les travaux de nettoyage du fossé à l'exutoire du Lac-Vert;

Adopté unanimement.

**2016-047**      **Bell-Gaz Itée** (N/D B-1029)

Transmettre, s'il y a lieu, le dossier de Bell-Gaz Itée à nos procureurs pour le recouvrement d'une facture impayée datée du 29 janvier 2015.

Proposé par le conseiller Bernard Chassé  
Et résolu

QUE : le dossier de Bell-Gaz Itée soit transmis à nos procureurs pour le recouvrement de la facture impayée datée du 29 janvier 2015;

Adopté unanimement.

**2016-048**      **Directeur des travaux publics** (N/D B-1582)

Procéder, s'il y a lieu, à l'ouverture d'un poste de Directeur des travaux publics pour la municipalité.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury  
Et résolu

QUE : la municipalité procède à l'ouverture d'un poste de Directeur des travaux publics pour la municipalité;

Adopté unanimement.

**2016-049**      **Fondation de la Guilde du Pain d'Épice** (N/D B-0121)

Ayant reçu la décision de la Commission municipale du Québec acceptant la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières de la Fondation de la Guilde du Pain d'Épice pour l'immeuble sis au 2181, route Louis-Cyr, appliquer le crédit d'un montant de 6624,25 \$ représentant les taxes foncières du 7 août 2013 au 31 décembre 2015 et autoriser le remboursement du solde du compte d'un montant de 3 242,57 \$. Autoriser le Maire et la Directrice générale à signer le chèque à cet effet.

\*Le conseiller Bernard Chassé se retire de la table des délibérations, étant administrateur de la Fondation de la Guilde du Pain d'Épice

Proposé par le conseiller Denis Jeanson  
Et résolu

QUE : la municipalité applique le crédit d'un montant de 6624,25 \$ représentant les taxes foncières du 7 août 2013 au 31 décembre 2015 et autorise le remboursement du solde du compte d'un montant de 3 242,57 \$;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

**2016-050**

**Politique Nationale de la ruralité** (N/D B-1985)

Procéder, s'il y a lieu, à une demande de financement pour un montant de 38 398,55 \$ pour la réalisation d'un relevé sanitaire des 234 installations septiques de quatre plans d'eau de la municipalité.

Proposé par le conseiller Denis Jeanson  
Et résolu

QUE : la municipalité autorise madame Nicole D. Archambault, directrice générale et monsieur Normand Champagne, maire, à déposer une demande de financement pour un montant de 38 398,55 \$ dans le cadre de la politique nationale de la ruralité dans le fonds du Pacte rural, et à signer s'il y a lieu, le protocole d'entente relatif à ce projet;

QUE : la municipalité de Saint-Jean-de-Matha s'engage à réaliser la totalité du projet et à défrayer un minimum de 20 % du coût du projet;

Adopté unanimement.

**2016-051**

**Carnaval Matha-Tuque** (N/D B-0071)

Autoriser, s'il y a lieu, le Service des incendies à faire la circulation pour la traversée des motoneiges sur la route 131, le 27 février 2016 entre 11 h 30 et 15 h, dans le cadre du Carnaval Matha-Tuque.

Proposé par le conseiller Bernard Chassé  
Et résolu

QUE : la municipalité autorise, à titre bénévole le Service des incendies à faire la circulation pour la traversée des motoneiges sur la route 131, le 27 février 2016 entre 11 h 30 et 15 h, dans le cadre du Carnaval Matha-Tuque;

Adopté unanimement.

**2016-052**

**Municipalité Sainte-Émélie-de-l'Énergie** (N/D C-0299)

Adresser, s'il y a lieu, une demande de rencontre à la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie afin de revoir l'entente de service entre nos deux municipalités en ce qui a trait aux services incendie.

CONSIDÉRANT QUE l'entente a été signée en février 2014;

CONSIDÉRANT QUE depuis ce temps, le service incendie de nos 2 municipalités ont eu à s'adapter;

CONSIDÉRANT QU'après 2 ans, certaines clauses de l'entente ont à être révisées afin d'être équitables envers nos contribuables;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par la conseillère Annie Bélanger  
Et résolu

QU' : une demande de rencontre soit adressée à la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie afin de revoir l'entente de service entre nos deux municipalités concernant les services incendie;

Adopté unanimement.

2016-053

**Directeur des poursuites criminelles et pénales** (N/D B-1912)

Adresser, s'il y a lieu, une demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales afin qu'il corrige dans les plus brefs délais le libellé des constats d'infractions émis par le Radar photo installé sur la route 131 (route provinciale) qui stipule que **la signalisation est installée par la municipalité**

ATTENDU QUE suite à de nombreuses plaintes de résidents de villégiateurs et de touristes;

ATTENDU QUE sur l'ensemble des routes numérotées du territoire Mathalois, soit la route 131 et la route 337, la signalisation relève exclusivement de Ministère du Transport du Québec;

ATTENDU QU'à la lecture du constat émis sur la route 131, il y a lieu de croire qu'il s'agit d'un radar photo installé par la municipalité;

ATTENDU QUE notre municipalité ne profite en aucun temps des sommes récupérées par ces interventions;

ATTENDU QUE le libellé des constats émis devient diffamatoire envers notre municipalité;

Il est proposé par le conseiller Bernard Chassé  
Et résolu

QUE : demande soit faite au Directeur des poursuites criminelles et pénales de corriger dans les plus brefs délais cette fausse identification;

QUE : la municipalité soit informée par le Directeur des poursuites criminelles et pénales des mesures qu'il entend prendre pour remédier à cette situation;

QUE : copie d'un constat soit transmis au Directeur à titre indicatif;

Adopté unanimement.



2016-054

**Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs** (N/D B-0002)

Adresser, s'il y a lieu, une demande au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi qu'aux bénéficiaires de garanties d'approvisionnement de rendre disponibles des volumes de bois destinés à l'achat de bois de chauffage par nos citoyens.

CONSIDÉRANT la difficulté pour les citoyens d'obtenir du bois de chauffage provenant des terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT la proportion du bois récolté sur les terres du domaine de l'État destiné aux usines de transformation de bois;

CONSIDÉRANT l'importance des retombées locales dans le processus d'acceptabilité sociale de la récolte de bois dans les forêts des terres du domaine de l'État;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury  
Et résolu

QUE : la municipalité incite le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ainsi que les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement à rendre disponible des volumes de bois destiné à l'achat de bois de chauffage pour les citoyens;

Adopté unanimement.

2016-055

**Fondation de la Guilde du Pain d'Épice** (N/D B-0121)

Demande nous est déposée par monsieur Paul-Omer Desrosiers, secrétaire-trésorier pour la Fondation de la Guilde du Pain d'Épices de pouvoir participer au programme d'assurance parrainé par l'UMQ pour les organismes à but non lucratif. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

\*Le conseiller Bernard Chassé se retire de la table des délibérations, étant administrateur de la Fondation de la Guilde du Pain d'Épice

Proposé par la conseillère Annie Bélanger  
Et résolu

QUE : la municipalité appuie la demande de la Fondation de la Guilde du Pain d'Épice pour sa participation au programme d'assurance parrainé par l'UMQ pour les organismes à but non lucratif;

Adopté unanimement.

2016-056

**Grand Prix Cycliste Lanaudière** (N/D B-0103)

Monsieur Laurent Beaudry, membre de l'organisation du Grand Prix Cycliste Lanaudière nous demande d'appuyer la tenue de la 2<sup>e</sup> édition du Championnat québécois élite sur route qui se tiendra les 20 et 21 août prochain sur notre territoire routier. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par la conseillère Annie Bélanger  
Et résolu

QUE : la municipalité appuie la tenue de la 2<sup>e</sup> édition du Championnat québécois élite sur route qui se tiendra les 20 et 21 août prochain sur notre territoire routier.

Adopté unanimement.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES**

---

2016-021

**Levée de l'assemblée**

Proposé par la conseillère Annie Bélanger

QUE : la présente assemblée soit et est levée.

**Fin de l'assemblée à 20 h 34**

Adopté unanimement.

---

Normand Champagne, Maire

---

Nicole D. Archambault, d.g.